Accusé de réception en préfecture
068-266800788-20250403-05-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

Département
du Haut-Rhin

Nombre de membres
en exercice :
15

Membres présents :
10

Membres excusés
avec procuration
2

Membre excusé
1

Membres absents
2

VILLE DE RIXHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DÉLIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du jeudi 3 avril 2025
dans la Salle de réunion de l'Annexe de l'Hôtel de Ville de Rixheim
(le trois avril de l'an deux mille vingt-cinq)

sous la présidence de Madame Rachel BAECHTEL, Présidente

Présents : 10
Mme Rachel BAECHTEL, Mme Marie ADAM, M. Mathieu GARÉ, Mme Danielle GRUMET, Mme Sylvie KUENEMANN, Mme Catherine MATHIEU-BECHT, Mme Dominique SCHNEIDER, M. Raphaël SPADARO, M. Fernand THUET, M. Eddie WAESELYNCK

Excusées avec procuration : 2
Mme Josiane FORÊT, procuration à Mme Danielle GRUMET
Mme Maryse LOUIS, procuration à Mme Marie ADAM

Excusée: 1
Mme Valérie MEYER

Absents : 2
M. Christophe EHRET
M. Gilbert GOEPFERT

Budget Principal

5. Approbation du Budget Primitif 2025.

Il est rappelé que, conformément à la décision du Conseil d'Administration du 17 mars 1997, ce budget est voté par **nature,** le niveau de vote étant le **chapitre** pour les sections d'investissement et de fonctionnement.

Conformément à la délibération prise par le Conseil d'Administration le 2 décembre 2021, ce budget est présenté selon le référentiel budgétaire et comptable M57.

Suite au Débat d'Orientation Budgétaire qui s'est tenu en séance ordinaire le 27 février 2025, le budget primitif 2025 est arrêté comme suit :

	Budget Primitif 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
INVESTISSEMENT	**11 421 €**	11 421 €
FONCTIONNEMENT	**123 700 €**	93 700 €
TOTAL	**135 121 €**	105 121 €

.../...

Accusé de réception en préfecture
068-266800788-20250403-05-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

A. La Section de Fonctionnement

A1 : Les Dépenses

Libellé	Budget Primitif 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
011 - Charges à caractère général	**3 250**	3 100
60612 – énergie électricité	300	300
60628 – autres fournitures non stockées	200	200
6064 fournitures administratives	100	100
6061 multirisques	600	600
6182 documentation générale et technique	650	600
6184 organismes de formation	200	200
6234 réceptions	500	500
6236 catalogues et imprimés	400	300
6238 autres services extérieurs	300	300
012 - Charges de personnel	**95 000**	63 000
65 - Autres charges de gestion courante	**24 950**	27 100
65133 secours d'urgence	21 550	23 700
65134 aides	3 000	3 000
6541 créances admises en non-valeur	400	400
67 - Charges exceptionnelles	**500**	100
673 titres annulés sur exercices antérieurs	500	500
TOTAL	**123 700**	93 700

A2 : Les Recettes

Libellé	Budget Primitif 2025	Budget 2024 (pour mémoire)
74 dotations et participations	**95 000**	67 500
74748 participation commune	95 000	67 500
75 autres produits de gestion courante	**5 000**	5 000
756 libéralités reçues	5 000	5 000

.../...

Accusé de réception en préfecture
068-266800788-20250403-05-DE
Date de télétransmission : 09/04/2025
Date de réception préfecture : 09/04/2025

77 produits spécifiques	**571**	528
773 mandats annulés sur exercices antérieurs	571	528
002 résultat de fonctionnement reporté	**23 129**	20 672
TOTAL	**123 700**	93 700

Les dons sont estimés à 5.000 € , comme dans le budget primitif 2024.

La subvention communale, principale ressource du Budget Principal, s'élève à 95.000 €. Elle s'élevait à 67.500 € en 2024. Cette augmentation suit celle des dépenses de personnel, qui tient compte elle-même, des nouveaux coefficients de mise à disposition du personnel de la ville au CCAS, plus importants que précédemment et du rattrapage des mois de novembre et décembre 2024.

B. La Section d'Investissement

La reprise de l'excédent 2024 (11.421 € / compte 001) permet d'inscrire une dépense prévisionnelle pour l'acquisition d'un logiciel (article 2051).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

décide à **l'unanimité :**

- de voter le budget primitif principal 2025 tel que présenté,
- d'autoriser Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :
  Fonctionnement : 7,5 %,
  Investissement : 7,5 %,
- de constituer les provisions de manière semi-budgétaire,
- de ne déclarer aucun article spécialisé.-

Délibéré comme dessus,
Pour extrait conforme,

Rixheim, le 04 avril 2025

Pour la Présidente,
la Vice-Présidente :

Centre Communal d'Action Sociale - Siège Mairie de Rixheim

Valérie MEYER

Publié sur le site Internet de la commune de Rixheim le 09 AVR. 2025